

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.



SOMMAIRE

Page 1 :

- ◇ **Édito , sommaire**

Pages 2 à 5 :

- ◇ **Actualités Nationales** : Brèves de l'été

Pages 6 à 8 :

- ◇ **Spéciales accessibilité** : actus et mobilisation à Paris et en I&V

Pages 9 et 10 :

- ◇ **Spéciales parents** : GNP, mobilisation Handas, Amendement Créton

Pages 11 et 12 :

- ◇ **Infos départementales, régionales et diverses** : ERI, EPO, Handidon...

Pages 13 à 16 :

- ◇ **Activités DD35** :
- En Direct du CD
- Rencontre MDPH
- Programme loisirs
- CR activités, animations et opérations div.

Pages 17 à 20 :

- ◇ **Journées Découvertes** : La Compagnie des Indes (56) et le canal de Nantes à Brest (44)

Pages 21 à 24 :

- ◇ **Sports, loisirs et culture** : Euro d'escrime, balades, espaces jeunesse, femmes, solidaire, coin du poète...

Cher(e)s ami(e)s et cher(e)s adhérent(e)s,

Voici les beaux jours, le plein soleil et déjà un temps estival. On a surtout envie de penser aux vacances et à la détente et de laisser de côté les préoccupations de notre vie quotidienne.

Mais, avant de fermer complètement cette porte, jetons un regard en arrière pour considérer ce qui s'est passé ces derniers mois et ces dernières semaines.

Il y a eu toute l'effervescence qu'a connue notre association pour se préparer à faire face aux défis financiers qui s'imposent à elle : le temps de la concertation et de la réflexion s'achève. Bientôt viendra le temps des décisions. Le présent bulletin s'en fait un premier écho en vous présentant la campagne « handidon ».

Il y a eu aussi le combat acharné que mène l'A.P.F. contre le report de l'échéance de 2015 : l'accès à tout pour tous est notre combat et nous n'y renoncerons pas. Du côté du gouvernement, les décisions qui se préparent sont bien loin du compte ; nous l'avons déjà dit et nous le répétons : « pas question d'attendre 10 ans de plus pour une France accessible ! ». Et nous aurons encore l'occasion de l'affirmer dans les mois qui viennent.

Pour l'immédiat, mettons entre parenthèses ces préoccupations et profitons pleinement des mois d'été ; je vous souhaite de belles journées ensoleillées auprès de tous ceux qui vous sont chers. Du repos de la détente et de douces soirées !

Gwenaëlle Chevalier, représentante départementale A.P.F. CD 35.

Ne manquez pas :

- ◆ Les RV cafète et les programmes loisirs d'été (p.15),
- ◆ Les braderies des 10 août à St Malo et 30 août à Vitry,
- ◆ Le retour sur la mobilisation « accessibilité » (p. 6 à 8),
- ◆ Les mobilisations des parents (p. 9 et 10)

**ATTENTION : FERMETURE ESTIVALE DE LA
DELEGATION DU 2 AU 17 AOUT 2014.**

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>





Politique du handicap

Le nouveau gouvernement, mis en place après les municipales et dirigé par Manuel Valls, compte en son sein :

- Sylvia Pinel, qui hérite du ministère de l'égalité des territoires et du logement ; c'est à elle et à Ségolène Royal, chargée du développement durable, que reviendra la tâche de porter au Parlement la réforme de l'accessibilité engagée par le gouvernement Ayrault.

- Marisol Touraine, qui conserve les affaires sociales et la santé et donc la tutelle de plusieurs secrétariats d'État :

**des personnes handicapées : Marie-Arlette Carlotti, qui était déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, cède la place à Ségolène Neuville, médecin hospitalier spécialiste des maladies infectieuses et tropicales et députée socialiste des Pyrénées-Orientales.

**des personnes âgées, enfance et famille : Laurence Rossignol, sénatrice de l'Oise, obtient le secrétariat d'État à la famille, aux personnes âgées et à l'autonomie.

- Frédéric Cuvillier, qui retrouve, en tant que secrétaire d'État, les transports, la mer et la pêche. L'entendra-t-on davantage s'exprimer sur l'accessibilité des transports et de la chaîne des déplacements ?

- La promotion du tourisme, et de ce fait la tutelle des labels Tourisme et Handicap et Destination pour tous, est confiée à Fleur Pellerin ; sous la tutelle du ministère des affaires étrangères avec le commerce extérieur, il est à craindre que la promotion du tourisme intérieur devienne marginale.

Déclaration politique – Manuel Valls oublie le handicap

: dans sa déclaration de politique générale, le nouveau 1er ministre n'a, à aucun moment, évoqué l'action en direction des personnes handicapées ou des personnes âgées en perte d'autonomie, ce qui donnerait à penser qu'elles ne sont plus une priorité du gouvernement. Manuel Valls a annoncé « une mise en cohérence et (...) une meilleure lisibilité de notre système de prestations sociales », sans plus de précision. Dans un discours essentiellement consacré à l'économie et aux fi-



nances, une réforme d'ampleur avec restriction des conditions d'octroi de ces prestations est à craindre. La fusion annoncée des régions aura des conséquences, notamment en matière de formation professionnelle des personnes handicapées.

Administration - Réforme territoriale : début juin, la nouvelle carte des Régions françaises fusionnées par le projet de réforme territoriale a été présentée. Ce projet sera examiné en juillet par le Parlement. A partir du 1er janvier 2016, il n'y aurait plus que 14 régions au lieu de 22 par fusion de 18 d'entre elles, 4 demeurant identiques, dont la Bretagne et les Pays de Loire. Les Conseils Généraux devraient être progressivement supprimés en 2020 et leurs attributions reprises par les nouvelles métropoles instituées en janvier 2014. Le Département perdrait ainsi les compétences reconnues aux collectivités mais resterait toutefois une circonscription de référence de l'État, autour des préfets et de l'administration déconcentrée. L'aide aux personnes handicapées devrait donc être transférée à une autre collectivité territoriale. La gestion des voiries, qui inclut l'exécution du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) sera transférée aux Régions. Les élections aux Conseils Généraux et Régionaux prévues en mars prochain sont reportées en décembre 2015.

Femmes - Un guide pour les associations :

le Centre Hubertine Auclert, à Paris, a publié, fin avril, un guide de bonnes pratiques « L'égalité femmes-hommes accessible à toutes ! » (téléchargeable en PDF), destiné aux associations féministes pour qu'elles accueillent dans de bonnes conditions les femmes handicapées. L'ouvrage présente les différents handicaps, les besoins spécifiques qui en découlent, propose des solutions pratiques pour y répondre, les points sur lesquels il convient d'être particulièrement attentif en terme d'accueil pour ne pas discriminer le public concerné par l'action associative. La dimension spécifique aux femmes handicapées (accentuation de l'inégalité homme-femme, déni de vie affective et sexuelle voire de maternité, prévalence féminine dans l'aide à domicile, etc.) est exposée par thèmes.



DROITS ET AUTONOMIE

Plan des métiers de l'autonomie : signé, fin mars, par la ministre déléguée aux personnes âgées et les acteurs du secteur des services à la personne, cet « Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences Autonomie » concerne essentiellement les métiers d'auxiliaire de vie (AVS) et d'assistant médico-psychologique (AMP), ainsi que les directeurs de structures qui les emploient.

Loi vieillissement : le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement vise à anticiper les conséquences



du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques dans leur ensemble. En 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans et 5 millions d'entre eux auront plus de 85 ans (1,4 millions aujourd'hui). Le projet inclut des dispositions en matière de prévention, de soutien aux aidants, d'accompagnement en cas de perte d'autonomie, de reconnaissance de l'engagement des seniors dans la vie associative et prévoit des mesures de rénovation de l'habitat, de relèvement du plafond de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)... Le financement de ce plan se fera par la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA). Ce projet ne comporte toutefois aucune disposition en faveur des personnes handicapées vieillissantes. Pourtant, 35 000 d'entre elles sont sans solution adaptée à leurs besoins. Ce sont encore très souvent les familles (frères, sœurs, parents âgés) qui s'occupent de leur enfant devenu âgé lui-aussi. Qu'arrive-t-il lors de la disparition de ces proches ? Face à ce manque cruel de considération, les associations concernées (APF, UNAPEI, CNPH...) ont émis des réserves et demandé au Gouvernement de revoir rapidement sa copie.

Les départements et l'emploi direct : la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) a signé, mi-mai, avec l'As-

semblée des Départements de France une convention définissant les conditions d'une meilleure information pour l'emploi direct, notamment par des personnes handicapées ayant besoin d'aide à domicile dans le cadre de la Prestation de Compensation du handicap (PCH). La convention instaure une démarche conjointe d'information et d'accompagnement des Conseils Généraux sur l'emploi à domicile entre particuliers. La FEPEM apportera également son expertise aux équipes médico-sociales instruisant les demandes des personnes handicapées.

Cécité et Handicap moteur - chiens d'assistance : le décret relatif à la labellisation des centres d'éducation des chiens d'assistance, des centres d'éducation des chiens-guides d'aveugles et à la création d'un certificat national, a enfin été publié fin mars 2014. Il définit les procédures applicables, supprime la commission de labellisation et renvoie la décision d'agrément au préfet. Le certificat national couvre désormais les périodes de formation et de retraite du chien d'assistance.

Institutions - 48% de maisons de retraites en infraction : une enquête 2013 relève des atteintes à la protection des consommateurs dans 48% des 278 établissements contrôlés. Ce pourcentage, pourtant en baisse, témoigne encore de pratiques abusives très présentes dans les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : affichage défaillant des prestations effectuées par des professionnels (pédicure-podologue, coiffeur, esthéticienne, etc.), hausses de prix illicites, pratiques commerciales trompeuses, clauses contractuelles abusives.

MDPH - L'État mauvais payeur :

en réponse à une question au gouvernement, déplorant le gel, depuis 2005, des contributions de l'État au fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), soit une dette accumulée de 666 465 €, la secrétaire d'État a affirmé que l'État respectait ses engagements contractuels. Les ministères sociaux seraient exonérés de certains efforts comme le non remplacement d'un départ en retraite sur 2 ou le frein sur les dépenses de fonctionnement.





EMPLOI

11,5% de handichômeurs en plus : le nombre de travailleurs handicapés demandeurs d'emploi a atteint le chiffre de 413 421 au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 11,5% en un an, très nettement supérieure à celle de la population des demandeurs d'emploi. Dans ce contexte, l'AGEFIPH annonce une progression de ses interventions en 2013, avec 70 500 recrutements en entreprise via les Cap Emploi (+7%), 2 338 contrats de professionnalisation signés (+ 16%), 2 418 contrats d'apprentissage signés (+ 24%). Seuls 19% des recrutements sont en Contrat à Durée Indéterminée, aggravant ainsi la précarité des travailleurs handicapés et expliquant également la progression du pourcentage de recrutement, un même travailleur pouvant être placé plus d'une fois dans l'année par le Cap Emploi dont il dépend. La même année, la contribution en faveur de l'emploi versée par les entreprises a poursuivi sa baisse (441 M€ en 2013 contre 539 M€ en 2010), avec comme conséquence des restrictions dans les aides apportées aux travailleurs handicapés. Cette baisse résulte d'une réduction du nombre de salariés travaillant dans les entreprises assujetties, d'un plus important recours au travail protégé et de l'impact des accords d'entreprises qui, dans ce cas, conservent pour leur usage la contribution qu'elles devaient verser. L'AGEFIPH espère pouvoir, dans le courant de l'année prochaine, quantifier les effets de ces accords en matière d'obligation d'emploi.



Emploi/Institutions - Oser l'ESAT : le deuxième baromètre Osez l'ESAT-EA est rendu public. Il met en évidence des écarts importants de perception entre les deux mondes du travail ordinaire et adapté. Les entreprises ont recours aux ESAT-EA pour faire une action citoyenne (64% des réponses) tout en estimant à 53% qu'ils sont moins compétitifs et moins concurrentiels. Si ces acteurs économiques sont globalement satisfaits de leurs relations mutuelles, la plupart des donneurs d'ordres traitent avec les ESAT-EA comme

avec des entreprises ordinaires capables d'adapter rapidement leur production à des nouveaux besoins, ce qui est rarement le cas.

PRITH - Financement du FIPHFP : par délibération du 13 mars 2014, le comité national du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a décidé de participer au cofinancement de l'animation des Plans Régionaux pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), dans la limite de 40 000 € par an, sur 3 ans. Une convention entre le FIPHFP et le préfet de région déterminera le montant du financement, ses modalités d'utilisation et de versement. Un bilan annuel sur l'utilisation de ces crédits sera fait au comité national.

SANTE

Santé - Retour du carnet : fin mai, la ministre de la santé a annoncé la création prochaine d'un carnet



de santé spécifiquement destiné aux personnes handicapées, afin, a-t-elle dit, de s'adapter à leurs besoins spécifiques pour tracer des parcours. Ce « carnet de soins » consignera, dans un même document, tous les soins de la personne. Son déploiement ne semble pas être accompagné d'une concertation avec les associations de personnes handicapées.

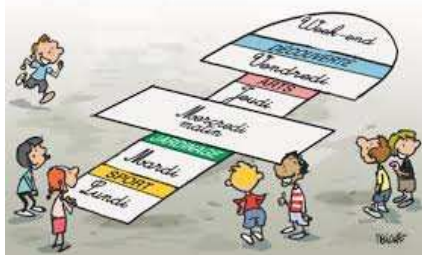
Don de RTT adopté fin avril : cette loi permettra le don anonyme de jours de repos ou de RTT à un collègue, parent d'enfant gravement malade. Celui-ci pourra alors s'absenter, tout en conservant son salaire, pour soutenir et prendre soin d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint « d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ». Ce don est désapprouvé par l'APF et le Collectif Interassociatif d'Aide aux Aidants Familiaux (CIAAF) qui craignent que la loi dénature la solidarité privée et ne crée des inégalités entre aidants. Les deux associations souhaitent que le législateur se saisisse réellement de cette question majeure de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle pour les aidants familiaux.



EDUCATION

Bac à distance : dès la session 2014, les candidats handicapés, postulant au baccalauréat général, technologique et professionnel, pourront composer à distance via des installations audiovisuelles, sans avoir à se déplacer. Les textes officiels définissent les publics concernés, la procédure, les modalités de la surveillance.

Rythmes scolaires - Privés d'aménagements : le projet de réglementation ne prend, semble-t-il, pas en



compte les besoins spécifiques d'encadrement des élèves handicapés dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, hormis la dotation étatique de 50€ par enfant censée financer les activités périscolaires pendant toute l'année scolaire. L'aide fournie par les Auxiliaires de Vie Scolaire, bientôt transformés en Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), n'est pas étendu à ces activités extrascolaires.



RESSOURCES

Allocations et pensions - Pas de gel immédiat : le Conseil d'Etat a, mi-juin, obligé le Gouvernement à différer sa décision de geler, pendant 3 ans au moins, l'augmentation des pensions d'invalidité et des rentes pour Accident du Travail ou Maladie Professionnelle (AT-MP). Le Conseil d'Etat a considéré que cette disposition est contraire au droit puisqu'elle porte sur les années à venir. A voir si le Gouvernement maintiendra cette mesure en l'incluant dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2015.

PCH déductible d'une indemnisation : la Cour de Cassation a confirmé que les sommes versées au titre de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) sont déductibles

des indemnités dues lorsque ledit handicap résulte d'un délit ou d'un crime dont les préjudices sont couverts par la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI).

Divorce et PCH : mi-juin, le Conseil Constitutionnel a jugé que la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et la rente Accident du Travail-Maladie Professionnelle (AT-MP) ne pouvaient pas être exclues des revenus servant à calculer la prestation compensatoire attribuée par le juge en cas de divorce, au motif que le juge doit prendre en compte toutes les ressources destinées à compenser, au moins en partie, une perte de revenu.

Enfants en Institutions - Frais de transport : fin mai, le décret rétablissant la prise en charge des frais de transport des enfants admis en Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) ou en Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) est enfin paru. Pour la ministre de la santé, il s'agit cependant d'une mesure provisoire, l'Etat ne pouvant supporter seul l'organisation (ambulances, véhicules sanitaires légers) et le financement de ces transports.

Transports - Indemnité vélo : le secrétariat d'Etat aux transports lance l'expérimentation pendant six mois d'une indemnisation kilométrique

(0,25€ / kms hors autre prise en charge) pour les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail en vélo. Cette expérimentation intègre tous les types de cycles dont ceux adaptés aux personnes en situation de handicap (même ceux équipés d'une aide électrique). Une vingtaine d'entreprises d'environ 10 000 salariés a accepté de tester ce dispositif qui inclut également le co-véloroutage pour les salariés malvoyants ou aveugles.



ACTUALITES NATIONALES

Accessibilité – Position du CNCPH : Malgré la forte pression gouvernementale, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) a refusé, en mars dernier, d'adopter, même avec réserves, comme il le lui était demandé, le projet de loi d'ordonnance réformant l'accessibilité prévue par la loi du 11 février 2005. Ce projet prévoit un net allègement des lieux à mettre en accessibilité, une complexification des procédures, un élargissement du champ de dérogations. Les membres du CNPH ont pris acte de ce texte tout en adoptant une motion qui demande au Gouvernement de réduire les délais supplémentaires accordés au titre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) et qui s'étalent jusqu'à 9 ans. Leur motion pointe les principales failles du dispositif (allègement des normes, absence de sanctions, caractère facultatif pour les communes...). Le CNCPH a, par ailleurs, redit la nécessité de disposer de logements accessibles avec des ascenseurs dans les bâtiments d'habitation collectifs pour les immeubles à partir de 3 étages.

Les parlementaires contre l'accessibilité : Après l'adoption par le Sénat, fin avril, du projet de loi repoussant l'échéance de l'accessibilité à tout pour tous, fixée en 2015, pour le cadre bâti et les transports, les députés ont voté, le 12 juin dernier, le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre, en urgence, des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la ...voirie. Non

seulement le dispositif des Ad'ap est confirmé (les délais des reports seront précisés dans les ordonnances que le gouvernement prévoit de sortir durant l'été) mais, concernant les transports en commun, des dérogations et des priorités sur les arrêts à mettre en accessibilité sont prévus. De plus, la mise en accessibilité des petites communes pourrait tout bonnement devenir facultative....

Au final, députés et sénateurs se sont mis d'accord sur ce projet de loi de réforme de l'accessibilité à tout pour tous initialement prévue par la Loi de 2005. Le projet d'ordonnance communiqué le 19 juin aux associations a suscité une violente réaction de l'Association des Paralysés de France, qui a quitté la réunion ministérielle de présentation. Notre association dénonce l'allongement à l'infini des futurs Agendas d'Accessibilité Programmée destinés à organiser l'obligation, l'absence de contrôle effectif et de sanctions dissuasives, l'exemption de fait des professions libérales exerçant en copropriété, etc., soulignant que des dispositions de l'ordonnance ne correspondent pas au consensus dégagé lors de la concertation préalable.

Accessibilité - L'ANPIHM attaque des règlements : fin mai, les textes de mars 2014 qui réglementent l'accessibilité des immeubles et résidences destinés à la location temporaire ou saisonnière ont été déférés au Conseil d'Etat par l'Association Nationale Pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM). Elle espère faire annuler des dispositions contraires aux lois en vigueur, portant notamment sur des mesures de substitution et le respect des règles de sécurité.

MOBILISATION DE L'APF





Mardi 13 mai - Manifestation L'APF sur les places

L'Association des Paralysés de France a organisé, dans de grandes villes françaises, une série de manifestations avec prises de parole de personnes handicapées contestant les longs délais de mise en accessibilité du cadre bâti et des transports introduits dans les futurs Agendas d'Accessibilité programmée (Ad'Ap). A Paris, 100 personnes se sont succédées sur un podium installé place de la République pour exprimer leur mécontentement ; une cinquantaine à Rennes place de la République, une trentaine à Bordeaux (Gironde) au pied du Palais de Justice, une trentaine également devant les Préfectures à Auxerre (Yonne), Angers (Maine-et-Loire), La Rochelle, entre autres villes. A Niort, un entassement de fauteuils roulants et une soixantaine de manifestants ont circulé jusqu'à la Préfecture. L'APF demande des délais de report réduits et des sanctions fortes à l'encontre des contrevenants.

Mobilisation du 13 mai à Paris Intervention de Gwenaëlle Chevalier, Représentante du C.D. 35

« En raison des difficultés d'accessibilité auxquelles je me suis trouvée confrontée, j'ai dû dépenser une grande somme d'énergie. À cause de toute cette énergie dépensée, mon corps se fatigue plus vite. Et avec les années, les obstacles à l'accessibilité deviennent de plus en plus épuisants à surmonter.

Quand on est en fauteuil, tout est compliqué. Même pour faire une simple course, il faut que je fournisse des efforts. Prendre la voiture, ranger mon fauteuil, trouver une place suffisamment large, sortir mon fauteuil, descendre de voiture : tous ces efforts me font le plus souvent renoncer aux courses que tout le monde trouve banales.

Quand on est en fauteuil, il n'y a pas de place pour l'improvisation. Aller au cinéma, sortir au restaurant, tous ces actes ordinaires exigent anticipation et organisation ; sinon, on risque de tomber sur des établissements où on aura à coup sûr de mauvaises surprises. Il ne reste plus alors qu'à se contenter des réponses standardisées offertes par les galeries marchandes car, là, on est sûr de ne pas avoir de déconvenue. Pour moi, pas de petit

restaurant typique, pas de petite boutique sortant de l'ordinaire. Ma vie doit se dérouler sur des rails que je n'ai pas choisis. »

Mobilisation du 17 mai 2014, à Dinard

La presse régionale s'est fait l'écho de cette mobilisation. Voici des extraits de l'article du journal Ouest-France, suite à la manifestation de nos adhérents à Dinard, le 17 mai dernier : le journaliste cite Louis Le Guern, membre du CD et responsable du secteur St-Malo/Dinard : « Il aura fallu attendre 30 ans pour, qu'enfin, la Loi de 2005 soit votée. L'accessibilité aux lieux publics devrait être effective au 1er janvier 2015, nous sommes vraiment loin du compte ! » et, après avoir rappelé qu'une opération semblable a déjà été menée, il y a 2 ans, Louis a expliqué : « Il n'y a guère eu d'évolution et nous venons le rappeler aux intéressés. A Dinard, 70% des services ouverts au public ne sont pas aux normes. Un phénomène à inverser et chacun doit en prendre conscience ». Les manifestants ont posé les panneaux tricolores en fonction du degré d'accessibilité des lieux, et le journaliste constate que la couleur rouge domine largement dans le paysage ! Les commerçants interrogés ont tous de bons arguments : « je ne suis pas propriétaire ; notre personnel aide les gens en difficultés ; ailleurs, c'est pire qu'ici, il y a l'avis de l'architecte des bâtiments de France... ». Dans le même temps, le journaliste observe une dame qui manque de glisser sur un débris laissé sur un passage, un usager en fauteuil roulant pester contre les plots scellés sur le trottoir... autant d'obstacles « accidentogènes » qui perturbent la circulation piétonne, a fortiori

celle des personnes handicapées !



ACCESSIBILITE : MOBILISATION DE L'APF



Mobilisation à République de Rennes, le mardi 13 mai 2014

Les dés sont jetés pour combattre les quarante ans déjà d'un immobilisme imposé aux personnes en situation de handicap. L'APF, toujours vigilante et vibrante dans ses appels, entend ne pas se laisser intimider par tant d'illogisme affiché depuis une éternité ! Les décideurs nationaux que les « mis en marge de la société » pointent du doigt, n'ont-ils plus d'oreilles pour entendre la clameur de leurs justes revendications ? Les acteurs que nous sommes, plus déterminés que jamais, ne lâcheront pas prise tant que nos droits les plus absolus continueront à être méconnus et qu'une France, pour une accessibilité absolue, n'aura pas répondu à nos attentes.

L'action ciblée, place de la République, a été calée sur une tranche horaire se situant entre 10h30 et 15h30. Selon les disponibilités des uns et des autres, nous sommes arrivés sur les lieux par petits groupes ou un par un, selon l'horaire choisi par chacun. Les caprices du temps ayant été de la partie, il a bruiné et des averses nous ont arrosés la plupart du temps. Mais ces intempéries n'ont pas freiné l'élan de notre action qui a consisté à aborder les passants et à leur expliquer pourquoi nous étions là. Les tracts ont eu pour but essentiel de convaincre le plus de monde possible pour signer en ligne sur deux sites différents, une

pétition solidaire qui nous permettra d'obtenir le plus possible de signatures afin de nous insurger contre les délais à rallonge, pour ne pas dire « à perpétuité », que nous proposons toujours les instances politiques de la Nation. Cette partie de la tâche à accomplir n'est pas toujours aisée car les passants ne sont pas toujours bien disposés à nous écouter ; certains, lorsqu'ils vous voient se diriger vers eux changent ostensiblement de direction, ou alors, ils vous disent carrément « non » par un signe de la main. L'autre catégorie de citoyens, est celle qui vous prête une oreille attentive en nous écoutant avec intérêt, tout en comprenant le sens de notre démarche. Pour ma part, j'ai tellement parlé ce jour-là que ma gorge en était devenue sèche et que ma langue se collait au palais. Que ne ferait-on pas pour la bonne cause, dites-moi, quand nous sommes nous-mêmes les principaux concernés ? »

Hélène Gisèle BOUKOU

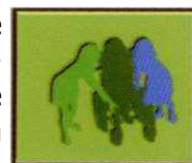
Accessibilité : ça bouge à la radio aussi

Le 4 juin 2014, Radio Campus Rennes a réuni, pour une discussion en direct dans l'émission « On dirait que ça bouge ! », plusieurs représentants associatifs et institutionnels dont Bernard Merlet au titre du Collectif Handicap 35 et Sylvie Ganche au titre des Champs Libres. Il y a été question de l'accessibilité aux personnes handicapées dans la Ville de Rennes.



Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

PAGES SPECIALES PARENTS—FAMILLES

Le Groupe National Parents Handis

A l'occasion de la journée mondiale des Parents qui a eu lieu le 1er juin dernier, le Groupe National Parents Handis de l'APF a souhaité faire connaître ses actions et ses revendications. Peut-être ne le connaissez-vous pas et c'est là une bonne opportunité. Ce groupe est issu d'un des collèges de la Commission Nationale Politique de la Famille dont nous avons élu les membres de notre région.

Le groupe **revendique** un droit d'accès à la parentalité identique pour tous sur tout le territoire. C'est-à-dire :

- Des logements accessibles et adaptés à la famille quelle que soit sa composition, plus de cellules de vie mais des lieux de vie où chacun, valide ou atteint d'un handicap, peut se déplacer à sa guise.

- Des transports accessibles et adaptés au nombre de membres de la famille et au prix identique à celui des autres familles, une famille doit pouvoir prendre le train dans le même wagon sans être contrainte de payer plus.

- Une accessibilité aux soins quels qu'ils soient, en tenant compte du handicap du parent ou d'un des membres de la famille : service de gynéco-obstétrique, avec personnel formé aux handicaps, conseil génétique, service d'urgence, pédiatrie, néonatalogie...

- Côté culture : des places de spectacles et de cinéma regroupées pour toute la famille, les amis, sans démarquage pour la personne à mobilité réduite souvent confinée dans un coin avec un seul accompagnant, quand il y en a, loin des autres...

- Des accès aux crèches, écoles, collèges, lycées, universités qui prennent en compte les parents handis, dans l'accessibilité de leurs bâtiments mais aussi des réunions, des conseils de crèches, de classe, des chambres universitaires de leurs enfants...

- Sur le plan des ressources : mise en place d'un volet parentalité dans le cadre de la

prestation de compensation tant sur le plan technique, que d'aides humaines.

- Sur le plan du droit commun : reconnaissance des revenus liés à la pension d'invalidité comme un deuxième revenu et non un complément du salaire du conjoint pour l'attribution des allocations. Pour l'AAH, la non prise en compte des revenus du conjoint pour le calcul de cette prestation. Les mêmes droits en ce qui concerne le libre choix d'activité et le libre choix du mode de garde pour les parents touchant une pension d'invalidité...

Le groupe **accompagne** des couples en désir d'enfants ou ayant besoin d'un soutien ponctuel dans leur parentalité.

Le groupe **témoigne** de son expérience dans des colloques, des conférences, des articles, des formations d'infirmières, aides-soignantes, sages-femmes...

Il **élabore** des documents à l'usage des parents handis comme le livret « parents handis pas à pas » (Du désir d'enfant à la maternelle), une plaquette d'informations sur le groupe, le blog « Parents handis ça roule », sur lequel il est possible de consulter et de télécharger ces documents : <http://parentsh.blogs.apf.asso.fr/>.

Rejoignez-les, ils ont besoin de vous pour renforcer leurs actions, leurs réflexions. Apportez-leur votre expérience ! En Délégation, en Région, au sein du groupe parents handis qui sera renouvelé en 2015.

Article rédigé par Agnès Bourdon, coordinatrice du Groupe National Parents en Situation de Handicap, élue de la Région Bretagne pour les 4 départements bretons et participant, à ce titre, au conseil de région APF de Bretagne.



Le BIP2 est paru en mai dernier. C'est le Bulletin d'Informations des Parents d'enfants en situation de handicap. En attendant les Journées Nationales des Parents (JNP) de novembre 2014, rendez-vous début juillet pour le BIP3. Courriels : gnp.parents@apf.asso.fr

Mobilisation des Parents d'enfants polyhandicapés (Handas)

Une rencontre a eu lieu le 3 juin dernier avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), le défenseur des droits et les familles « Handas » (11 familles ont pu être représentées).

Chaque personne, à tour de rôle, a présenté sa situation, celle de son enfant ou de son proche polyhandicapé et les difficultés qui en résultent. Cela a mis en évidence la détresse des familles épuisées. Les différents témoignages ont permis d'exprimer le vécu, l'humain qui se trouve derrière chaque dossier administratif.

Les familles ont rappelé l'obligation légale pour l'Etat de prendre en charge ces enfants et adultes polyhandicapés. Elles ont décrit l'urgence à agir et à proposer, au plus vite, des solutions concrètes. En appui à leurs revendications, elles ont donné les chiffres des personnes en liste d'attente et clairement identifié les besoins en Bretagne et en Ile-et-Vilaine, tout en précisant que ces chiffres, déjà alarmants, sont bien en deçà de la réalité, car il y a bien d'autres établissements recevant des personnes polyhandicapées, qui n'ont pas été pris en compte dans ce bilan.

Les réponses de l'ARS aux problèmes de prise en charge exposés par les familles ont été :

- L'ARS travaille dans le champ du handicap en lien avec le Conseil Général, qui a lui aussi un rôle important. Elle collabore avec les 4 départements bretons et s'inquiète en effet des délais d'attente.

- L'ARS est bien consciente que les besoins sont supérieurs aux possibilités de réponse. Mais, elle est confrontée aux limites de l'enveloppe budgétaire dédiée à cette mission...

- L'ARS a proposé de transmettre un compte-rendu de la rencontre à la MDPH. Le dossier des familles doit d'ailleurs être présenté en commission le 24 juin.

Le défenseur des droits, sensible à la question de l'épuisement induit par la prise en charge de ces enfants, a proposé de préparer un dossier pour alerter le ministère. Un rendez-vous devrait être prévu prochainement.

L'étape suivante a été la réunion de la conférence de territoire, le mardi 24 juin à la

Chambre de Commerce et d'Industrie, avec une présentation de la situation par Hubert Stéphan. Environ 18 familles concernées, soutenues par des représentants de l'APF, ont assisté au débat.

Extraits du CR de Chantal Leblanc et Lucie Thomas



Amendement Créton

Dans le cadre du Schéma Départemental en faveur de l'autonomie des personnes âgées et adultes en situation de handicap,

le groupe chargé du thème des « jeunes maintenus en structure enfance au titre de l'amendement Créton, a conclu ses travaux, le 20 mai dernier, par la proposition d'une série d'axes de travail, dont :

- Mettre en place des réunions d'information dans les IME-IEM à destination des familles pour dédramatiser le passage à l'âge adulte et préparer la sortie du secteur enfance, en lien avec la MDPH. Renforcer le rôle d'accompagnement des familles par les IME.
- Renforcer la coopération entre le secteur adulte et enfance et faciliter les stages entre ces secteurs : coordination ARS, CPAM, MDPH...
- Réfléchir avec l'ARS sur la création d'un dispositif spécifique pour les jeunes entrants en IME ou ITEP à partir de 14 ans.
- Recenser les Services d'Accueil de Jour ou autres services qui assurent un accompagnement de jeunes qui sont sans solution. Evaluer les moyens supplémentaires nécessaires à cet accompagnement spécifique.
- Mener une réflexion sur la modularité des réponses pouvant être apportées aux jeunes sortants du secteur de l'enfance (Hébergement Temporaire, Accueil de nuit, Accueil de Jour, Hébergement séquentiel...).
- Créer des places d'accueil de jour pour les Amendements Créton et des places de Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé/ Maison d'accueil Spécialisé (polyhandicap)...

INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

ENTRAIDE POLIO GRAND OUEST (EPO)

Le groupe EPO a tenu sa rencontre annuelle, le 17 avril dernier à Vern-sur-Seiche. Au programme, notamment plusieurs interventions de spécialistes du CHU de Rennes : l'histoire de la polio par Serge Denis, kinésithérapeute retraité ; les complications tardives et le syndrome post-polio par la pfr Isabelle Bonan chef du service de rééducation ; l'évolution de l'appareillage de la marche et les séquelles de la polio par le Dr Damaj, médecin rééducateur ; la spécialité médicale de rééducation et la prise en charge des séquelles de la polio, par la Dr Hélène Ménard, médecin rééducatrice. La rencontre s'est conclue par le bilan de 2013 et l'exposé des projets du groupe EPO. Lire le CR détaillé de la rencontre sur le site www.apf35.com.

ETATS REGIONAUX DE L'INCLUSION

A la suite de la première édition des Etats régionaux de l'inclusion de Bretagne sur « L'inclusion, une nouvelle façon de vivre ensemble ! », la seconde édition s'est tenue le mardi 3 juin 2014, à Gouesnou (près de Brest), sur le thème « L'inclusion, une nouvelle façon d'agir ensemble ! », comment

construire une société inclusive ? Le pouvoir d'agir des associations !

Des ateliers participatifs et une conférence de Roger SUE, sociologue, sur le pouvoir d'agir des associations pour une société inclusive, ont animé la journée.

Retrouvez toutes les informations utiles sur cet événement, sur le blog dédié aux Etats régionaux de l'inclusion de Bretagne : <http://eribretagne.blogs.apf.asso.fr>

INFOS DES CHAMPS LIBRES A RENNES

Le Service Accessibilité de la Bibliothèque des Champs Libres vient de publier une plaquette spécifique. Elle regroupe toutes les informations sur les aménagements, équipements, collections et animations proposés pour rendre la Bibliothèque accessible à tous.

AIDES FINANCIÈRES FORMALITÉS MODIFIÉES

Les services de la collectivité départementale d'Ille et Vilaine (Conseil Général, CDAS...) mettent en circulation, à partir du 1er juillet 2014, un formulaire imprimé unique, pour les demandes d'aides financières pour le logement et les situations de surendettement.

INFOS DIVERSES APF

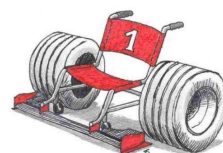
VILLAGE REPIT FAMILLE



Au cœur du Massif du Jura, le village « Les Cizes » accueille les personnes en situation de handicap moteur et leurs familles pour

des vacances « répit » à la carte : logement accessible et matériel adapté, aides humaines et accompagnement médico-social personnalisés, activités et services à la carte proposés. Tarifs location entre 150 € (chambre basse saison) et 490 € (pavillon haute saison). Informations au 03.84.41.31.00. VRF, 5 rue des Cizes, BP 19, 39171 St Lupicin.

FAUTEUIL ROULANT ELECTRIQUE (FRE) ET ASSURANCE



Il y a quelques mois, le ministère de l'intérieur avait précisé que les FRE n'étaient pas assimilés à des quadricycles légers à moteur et n'étaient donc pas soumis aux obligations pesant sur ce type de véhicule, notamment en termes d'assurances. Or, un courrier de la MAIF vient de préciser que les FRE sont considérés, au sens du code des assurances, comme des véhicules terrestres à moteur, et sont, à ce titre, assujétis à l'obligation d'assurance automobile. Au regard des enjeux pour les personnes et dans l'attente de clarification à ce sujet, par mesure de prudence, l'APF invite les personnes, se déplaçant en FRE, à conserver une assurance automobile.

APF - INFOS DIVERSES - APF



CAMPAGNE HANDIDON

La campagne démarre le 15 septembre. L'A.P.F. a besoin de trouver de nouvelles ressources ; c'est indispensable pour que nous puissions poursuivre notre combat pour la défense des droits des personnes en situation de handicap. Cette campagne d'appel au don se concrétisera par la vente de « ticket-don » entre le 15 septembre et le 15 décembre avec un temps fort de collecte les 18 et 19 octobre. Elle s'appuiera sur une campagne médiatique nationale (affiches, spots à la radio et à la télé) et sur une mobilisation locale de tous (adhérents, bénévoles, Délégation, établissements et services). Chaque département a son objectif à réaliser : pour ce qui nous concerne, nous aurons à vendre 800 carnets de tickets et récolter 16 000 €. Les forces accumulées pendant l'été ne seront pas de trop à la rentrée pour réussir cette mobilisation !

DONS - Legs, donations, assurances-vie : choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.

→ Vous avez une question, un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

→ Contactez-nous :

Délégation APF 35
40, rue Danton
35700 Rennes.
Tél. 02.99.84.26.66



→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie



A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure
Legs, Donations & Assurances-Vie.

Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M^{me} M^{lle} M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail (facultatif)

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

INFOS DD35—INFOS DD35— INFOS DD35



LES BRADERIES

Sources de financement importantes, les braderies sont vitales pour assurer le maintien des activités de notre association. Celle d'avril, à Rennes, a tenu toutes ses promesses, avec un bénéfice net de 7 445 €, soit 1 000 € de plus qu'en 2013. BRAVO ET MERCI à tous nos bénévoles investis à fond dans cette opération !

Les prochaines braderies auront lieu le **Dimanche 10 août 2014, à Saint-Malo** et le **Samedi 30 août 2014, à Vitré**. Venez-y nombreux !

Le conseil départemental se réunit tous les mois. C'est l'occasion pour ses membres de débattre des questions d'actualité et d'échanger à partir des travaux auxquels les uns et les autres ont participé entre ces deux rendez-vous. En ce début d'année 2014, l'ordre du jour des réunions a toujours été très chargé puisqu'il fallait mener de front beaucoup de dossiers importants.

Deux gros dossiers nationaux ont donné l'occasion d'échanges multiples avec les représentants nationaux de notre mouvement (la Direction Générale, Prosper Teboul et Patrice Tripoteau ; le Président de l'A.P.F., Alain Rochon, accompagné de plusieurs membres du C.A.) mais aussi avec les élus comme les députés de notre département.

- **L'accessibilité** : le projet d'AD'AP signifie en clair un report de l'échéance du 1er janvier 2015 de 3 ans, de 6 ans, voire même de 9 ans dans certains cas ! L'annonce de cette proposition par le gouvernement a bien sûr provoqué un émoi très fort à l'APF et les différentes mobilisations du mois de mai ont clairement montré le refus de notre association d'attendre éternellement une France accessible. Le C.D. s'est largement mobilisé pour organiser l'expression du mécontentement des adhérents : participation au rassemblement national à Paris le 13 mai ; rassemblement d'une cinquantaine de militants à Rennes ; manifestation sur la voie publique à Dinard le 17 mai. C'est une question dont nous n'avons sûrement pas fini de parler !

- **L'avenir de notre association** : la vie démocratique du mouvement ; la restructuration de l'organisation (avec la montée en puissance du niveau régional) ; les difficultés financières auxquelles il faut faire face ; les retombées des décisions nationales sur la vie de la Délégation. L'heure est encore aux discussions au moment où ces lignes sont écrites. À la rentrée de septembre, les décisions seront arrêtées et pourront être communiquées à ce moment-là.

Un travail ancré dans les réalités locales et départementales :

- Les échéances électorales ont donné l'occasion d'interpeler par courrier avec le Collectif handicap 35 les candidats aux élections municipales. Cette action a été complétée par le groupe Initiatives qui met en place un baromètre départemental pour évaluer l'accessibilité de 17

communes de plus de 5 000 habitants. Le dépouillement du questionnaire aura lieu pendant l'été et sera publié à la rentrée.

- La préparation du schéma autonomie du Conseil Général a donné lieu à un gros investissement de beaucoup de militants de l'A.P.F., en particulier ceux du C.D., car les groupes de travail étaient nombreux et il fallait assurer notre présence pour faire entendre notre voix auprès des décideurs : les premières retours sont positifs ; il y a eu une véritable prise en compte de nos suggestions. Restera à vérifier que le Conseil Général les intégrera dans les engagements qui seront pris pour les 5 années à venir

- La MDPH 35. Plusieurs membres du C.D. ont rencontré la Directrice de la MDPH. Cette entrevue a été l'occasion de nouer des contacts de qualité et d'obtenir un certain nombre de réponses dont Handizou se fait l'écho dans ce numéro. Nul doute qu'il faut continuer dans cette voie et la réflexion est entamée au C.D. pour savoir quelle est la meilleure façon d'organiser la réponse aux préoccupations de nos adhérents. L'assemblée Départementale pourrait être l'occasion de recenser les besoins avant d'organiser une rencontre directe des adhérents avec la Direction de la MDPH ? N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

- L'accueil des personnes en situation de polyhandicap. La situation est dramatique ; les listes d'attente dans les établissements pour enfants s'allongent ; les jeunes adultes sont contraints de rester dans les établissements pour enfants faute de place pour les accueillir dans les structures pour adultes. Les familles sont fortement mobilisées et l'A.P.F. se doit de les accompagner dans ses démarches en direction de l'ARS, des élus, du Conseil Général. Le C.D. s'efforce de répondre toujours présent aux sollicitations qui nous sont faites et ne manque pas de porter le message lorsque l'occasion se présente (par exemple dans les groupes de travail pour la préparation du schéma autonomie).

Les axes de travail mentionnés ci-dessus sont ceux qui ont le plus occupés le C.D. : ils ne doivent pas faire oublier le travail quotidien habituel : validation des représentations dans différentes instances, mise en place d'un rendez-vous mensuel d'information des adhérents (flash 35), suivi de la vie de la délégation, des groupes relais, du groupe Initiatives, etc.

INFOS DD35 - INFOS DD35 - INFOS DD35

Rencontre avec la MDPH 35 du 18 avril 2014

Le délai de traitement des dossiers est assez variable selon la nature de la demande. Il peut aller de 2 à 3 mois pour les questions les plus rapides à traiter (carte de stationnement, carte d'invalidité, RQTH) à plus de 9 mois quand la MDPH fait intervenir un évaluateur externe : c'est le cas pour les aménagements de domicile où un « économiste du bâti » doit évaluer sur la facture totale le surcoût lié au handicap. Le cas le plus fréquent serait une attente de 6 mois (ou un peu plus) ; c'est ce qu'on constate pour les demandes de PCH.

La GED : gestion électronique des documents : Actuellement, la MDPH consacre une part importante de ses efforts pour numériser les dossiers sur papier qu'elle reçoit ou qu'elle a en stock.. À terme cette modernisation dans la gestion des dossiers devrait faire gagner du temps ; mais dans l'immédiat, le délai pour l'examen des dossiers déposés s'en ressent et la procédure est allongée d'un mois.

La procédure d'urgence : Il est certain que la question des délais de traitement des dossiers provoque des réactions négatives chez beaucoup d'usagers ; certains même se découragent et renoncent à faire valoir leurs droits. Il faut donc insister au moins sur un point : il existe une procédure d'urgence qui peut être activée pour les situations particulières :

- ◇ aide humaine pour un retour à domicile
- ◇ maintien à domicile compromis
- ◇ dépenses très importantes et urgentes (ex d'un déménagement précipité dans une situation de divorce)

La situation est alors examinée dans un délai de 15 jours. Il est préférable d'appuyer la demande de procédure d'urgence sur un argumentaire d'un travailleur social. En moyenne une demande sur deux reçoit une suite favorable.

Quelques chiffres :

- 80 000 visites par an sur le site internet (www.mdph35.fr)
- 42 000 appels téléphoniques par an ; 30 000 reçoivent une réponse
- 20 000 personnes reçues à l'accueil chaque année, soit 85 accueils assurés chaque jour.
- 6 agents d'accueil assurent, par roulement, l'accueil physique et les réponses au téléphone.

Les CLIC constituent 13 antennes de la MDPH ; ils offrent un service de proximité sur l'ensemble du département.

La procédure simplifiée : La procédure simplifiée peut permettre une décision plus rapide (on gagne une quinzaine de jours). « Procédure simplifiée » ne signifie pas « traitement allégé » du dossier ; le traitement est le même, l'évaluation est identique que la procédure soit simplifiée ou pas. Ce qui raccourcit les délais c'est la simplification des allers et retours par courriers entre la MDPH et l'utilisateur.



FLASH 35 : Le rendez-vous mensuel des acteurs de la Délégation Départementale d'ILLE et VILAINE

Au cours des 3 premières rencontres, à la fois studieuses et conviviales, les participants ont pu s'informer, échanger et débattre autour de thèmes, qu'ils soient d'actualité comme :

- **Le report de l'échéance 2015** pour l'accessibilité, avec ses dispositions et ses conséquences, les propositions de prises de position pour la Délégation ;
- **L'évolution des Délégations** compte tenu de la situation financière de l'association ;
- Ou, à la demande des participants : les problèmes rencontrés par celles et ceux qui déposent des dossiers à la MDPH, leurs difficultés au quotidien dans leur commune...

Dans le prochain Han'dizou 35, le calendrier des RDV DE FLASH35. A bientôt !



DEMANDEZ LE PROGRAMME!

**AGENDA
DES
PROCHAINES
SORTIES**

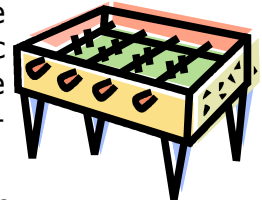
En juillet :

- ◆ Festival Bobital (les 4 et 5)
- ◆ Les Tombées de la nuit à Laillé (le 11) et aux étangs d'Apigné (le 18)
- ◆ Quartiers d'été : concert de La Yegros (le 16)
- ◆ Balade en péniche sur le Canal de l'Erdre à Nantes (le 25)
- ◆ Balade et restau à St Malo (le 30)

En août :

- ◇ Land'Art et/ou pêche à la ligne à Availles-sur-Seiche (le 21)
- ◇ Balade en bateau Mer Lib', au départ de Dinard (le 27)
- ◇ Barbecue au Parc des Gayeulles (le 29)

Un baby-foot a été installé à l'accueil et reste à la disposition de chacun. Il sera possible, par la suite, de proposer des cours avec un professionnel dans le but de faire des compétitions handisport.



Stéphanie André, animatrice du groupe loisirs de la délégation, est en congé de maternité d'avril à septembre. Pendant son absence, n'hésitez pas à contacter Oriane qui la remplace (tél. 02.99.84.26.66.)

ATTENTION : LA DELEGATION SERA FERMEE LA PREMIERE QUINZAINE D'AOUT.

Les rendez-vous de la Cafète...

Les mercredis de 14H à 16H30 :

Les pauses cafète du mercredi sont modifiées : le 1er mercredi du mois, des mini-ateliers sont proposés, pour lesquels il faut obligatoirement s'inscrire :

- atelier « pâtisserie » : confection de petits gâteaux ou de cookies...
- atelier « loisirs créatifs » : réalisation rapide de petites créations faites avec du vernis, du collage...
- atelier « jeux de société » ou WII.



Les autres mercredis restent ouverts pour un temps d'accueil et d'écoute où les salariés se tiennent à la disposition des adhérents pour donner, notamment, des informations mais sans organisation particulière ni présence de bénévoles ou d'autres adhérents. N'hésitez pas à contacter la délégation pour ces rendez-vous conviviaux (02.99.84.26.66).

L'Accueil du Jeudi :

Le groupe a décidé de diversifier son accueil en proposant régulièrement aux adhérents des animations saisonnières ou thématiques : après un galop d'essai réussi en mars et avril (atelier masques, crêpes de Mardi-Gras, chocolats de Pâques...), le groupe a poursuivi ses activités au cours du trimestre dernier en organisant des après-midi « projection » : photos des activités de la DD avec Patrick Morel en mai, film sur les vacances au Maroc avec Françoise Riccone ; un atelier déco de petits pots à vendre au profit de l'APF en mai ; Un loto très convivial (avec lots) réunissant une quinzaine de personnes et un concours de jeux de société en juin...

N'hésitez pas à contacter la Délégation ou l'agenda mis en ligne sur le site www.apf35.com (onglet « agenda » colonne de gauche sur la page d'accueil) pour connaître le programme détaillé.



LOISIRS A LA DELEGATION



Atelier d'arts plastique

Depuis novembre 2013, un atelier « Arts Plastiques » a été mis en

place. Sous l'œil expert de Catherine Rivrain, professeur d'arts plastiques, cinq adhérents de l'APF expérimentent le pinceau et autres matériaux dans une ambiance conviviale et joyeuse. De janvier à juin 2014, l'atelier a eu lieu tous les 15 jours sur un créneau de deux heures. L'APF prend en charge 50 % du coût total de l'activité.

Leurs œuvres ont été exposées du 13 au 15 juin à l'auberge de jeunesse du Canal Saint-Martin. Cette exposition s'est tenue dans le cadre du festival O Canal organisé par la Plomberie du Canal.

Si vous souhaitez vous inscrire, merci de contacter Stéphanie à la délégation, les places sont limitées !

Initiation au vélo couché

L'APF délégation d'Ille-et-Vilaine vient d'acquérir deux vélos couchés. Ces vélos peuvent être utilisés aussi bien par des personnes valides que par des personnes en situation de handicap avec des aménagements spécifiques comme une assistance électrique. La position permet une pratique plus en douceur et le tricycle une stabilité accrue.

Des bénévoles se sont déjà portés volontaires pour initier et accompagner celles et ceux qui souhaitent partir en randonnées. Des séances d'initiation et de découverte sont organisées afin de tester sa pratique et de se familiariser avec ce type de matériel.

Pour toutes informations complémentaires ou inscriptions, contactez la Délégation au 02.99.84.26.66.



L'association « Le goût de vivre » a soufflé ses 25 bougies : l'association a fêté ses 25 ans, le 23 mai dernier, lors d'une manifestation conviviale à la salle Ory de l'APF. A cette occasion, son historique a été rappelé avec des photos, CD'rom et articles de presse. La mémoire de Nicole Denis, l'amie disparue en janvier, a également été évoquée. Le président du Conseil Général s'est excusé mais l'élue du quartier, Mme Tascon Menestrier a honoré l'association de sa visite. L'après-midi s'est terminé par un repas festif au cours duquel valides et non valides ont pu échanger et exprimer leurs attentes. « Le goût de vivre », 78, bld de Vitré à Rennes. Permanences le lundi de 14H00 à 16H00.

Groupe Amitié

Pendant tout l'été, le groupe, mené par Anne de Frémond, poursuit ses activités et propose une rencontre hebdomadaire autour de jeux de société et d'un goûter, tous les lundis après-midi, à la salle Ory (près du foyer G. d'Achon). Renseignements auprès de la Délégation.





Journée Découverte de La Compagnie des Indes à Port-Louis (56), le 28

Par une matinée, à la météo plus qu'incertaine, nous embarquons pour une nouvelle

journée découverte, en direction du Morbihan, à Port-Louis, près de Lorient. Accueillis comme des reines et des rois par les patrons du « Jardin Saint Aimé », au nom prometteur, nous nous installons pour le déjeuner qui fut, comme d'habitude, excellent. Au menu, toujours de la bonne humeur et des rires. Louisettes, dont c'était l'anniversaire, nous a gentiment offert l'apéro. MERCI à elle. Nous en avons profité pour souhaiter aussi celui d'Annie.

Puis, nous sommes partis pour notre visite du musée de la « Compagnie des Indes ». Le chemin pavé pour arriver à la citadelle de Port-Louis est très chaotique. Si l'adage « Tout se mérite » est là d'actualité, il faut avouer que cela secoue bigrement les personnes en fauteuil et complique aussi la progression des marcheurs et des pousseurs de fauteuil.

Nous voilà enfin arrivés dans l'enceinte du fort abritant le musée. Notre guide féminine nous fait, en préambule, découvrir les remparts de la citadelle, son architecture, ses canons et sa vue imprenable sur la rade de Lorient. En dépit de l'effort demandé, tout le monde apprécie la balade. Notre guide semble intarissable sur l'histoire de la Compagnie des Indes avec un débit à effrayer votre narratrice qui, courageusement, prend des notes sur tout !

Les origines de l'actuel Port-Louis se trouvent dans 2 petits bourgs de pêcheurs : « Locpéran » et « Locmalo » situés à l'entrée de la presqu'île. L'agglomération naissante prend le nom d'une des rivières dont elle domine l'embouchure : Blavet. Ce n'est qu'en 1618 que le bourg prit le nom de « Fort-Louis », puis de « Port-Louis » en l'honneur du roi Louis XIII qui voulut en faire une ville

fortifiée pour protéger le royaume des ennemis anglais, espagnols ou hollandais.

La citadelle de Port-Louis va connaître plusieurs phases de construction durant la 1ère moitié du 17ème siècle : les bastions de mer, puis les casernements, la tour de la demi-lune, ses fossés, la contrescarpe, le chemin couvert et les glacis. Les remparts, que nous admirons, sont édifiés entre 1648 et 1653 et coiffent la presqu'île. Nous contourrons, prudemment, « la poudrière » : pourvu que personne n'ait l'idée de mettre le feu aux poudres sinon... boum !

La révolution rebaptise « Port-Louis » qui deviendra « Port-Liberté » et la citadelle devient une prison pour tous les réfractaires jusqu'au 2nd empire, quand Napoléon III y séjourna également (1836). La citadelle redeviendra une prison, pour bien des résistants, lors de la 2nde guerre mondiale. A la fin du 18ème siècle, l'économie de la sardine se développe grâce au regroupement de commerçants, puis au 19ème siècle grâce à la découverte de la conserve à l'huile qui décupla la pêche et la construction d'usines de conserves, contribuant ainsi à l'enrichissement de la ville.

Après cette introduction, nous nous dirigeons, toujours cahin-caha sur les pavés, vers la Place d'Armes où se trouve notre musée. Celui-ci retrace, avec brio, l'histoire de la prestigieuse Compagnie des Indes. Dès l'entrée, nous sommes accueillis par des arômes exotiques qui nous plongent dans le vif du sujet : le commerce des épices et les grands voyages. Au fil des salles du musée, nous revivons la fondation de Lorient, l'essor du 18ème siècle, nous découvrons les équipages, les cargaisons, les comptoirs installés en Inde, en Afrique et en Chine, nous admirons des cartes, les équipements, les meubles précieux, la riche et diverse vaisselle en porcelaine de Chine, les soieries... rapportés grâce à cet important et fructueux négoce des 17ème et 18ème siècles. Une salle est consacrée à la marine de la Compagnie avec des maquettes de vaisseaux comme le « Comte d'Artois » ou le « Soleil d'Orient » sortis des chantiers Lorientais.

Découverte de la Compagnie des Indes (suite)

Depuis l'Antiquité, les hommes et les marchandises ont circulé entre l'Europe et l'Asie. Au 17^{ème} siècle, le commerce international s'intensifie. Les itinéraires sont multiples, terrestres et maritimes. Les routes nous sont connues sous le nom des 4 marchandises qui fascinèrent, longtemps, le monde occidental : route de l'Encens, route de la Soie, route des Epices et route de la Porcelaine.

La Compagnie des Indes provient d'une association de commerçants qui ont reçu des droits de la part du Roi. Ils vont chercher les épices, denrées précieuses dès le Moyen-âge, période où l'on payait les impôts en épices (d'où vient l'expression « payer en espèces »). Il y avait le poivre (aussi cher que l'or), le curry, la cannelle, la girofle, le café de Moka à l'Est du Yémen, le thé de Chine.

Hormis quelques expéditions isolées d'aventuriers, la France, malmenée par une succession de guerres, n'empruntera la route des Indes que bien plus tard. Ce sont Louis XIV, soucieux de rétablir la puissance navale et commerciale de la France, et son intendant des finances Colbert qui, au milieu du 17^{ème} siècle, favoriseront le développement industriel, commercial et colonial de la France et créeront la 1^{ère} grande compagnie de commerce maritime française.

La Compagnie des Indes Orientales étend son champ d'actions et les privilèges accordés par Edit royal (monopoles, propriétés, droit d'esclavage...) des côtes d'Afrique au Japon, en incluant Madagascar, le Bengale, la Chine...

Au 18^{ème} siècle, l'ensemble des compagnies de commerce à privilèges (Indes Orientales, Sénégal, Chine...) fusionnent pour devenir la « Compagnie perpétuelle des Indes » qui sera, par l'étendue de son domaine et ses résultats commerciaux, la plus importante Compagnie Française, fidèle à sa devise « Je vais fleurir où je m'installe ».

Mais revenons à Port-Louis : c'est Colbert qui choisira ce site pour y implanter la Compagnie des Indes. Il peut, en effet, accueillir de grands navires et son ouverture sur l'Atlantique est moins exposée aux attaques anglaises et hollandaises. Le vaisseau de 60 canons « Soleil d'Orient », dont nous avons admiré la maquette, fut le 1^{er} grand navire construit

par la Compagnie et lancé en 1671. Les ouvriers disaient « je vais travailler sur l'Orient » (d'où l'origine du nom de la ville de Lorient).

La construction navale fut très florissante à cette époque. Notre guide et les différentes maquettes et objets exposés dans les salles nous apprennent beaucoup, non seulement sur le gigantisme des constructions pour l'époque (entre 18 mois et 3 ans de chantier pour un navire, 3 000 chênes de 200 ans, des canons...), mais aussi sur la vie à bord très difficile (14 à 26 mois de voyage, promiscuité, maladies, accidents, naufrages et piraterie...). Il y avait plusieurs centaines de marins à bord et nombre d'entre eux ne revenaient pas (15% à 20%). Nous sommes étonnés du panel très large des métiers exercés sur un navire que nous pouvons découvrir grâce à une suite de maquettes en coupe des différentes parties d'un vaisseau de l'époque.

La Compagnie du Sénégal, créée par Colbert, aura le monopole du commerce sur les côtes d'Afrique (la gomme arabique, l'ivoire, le mil, les bestiaux, l'or) mais aussi celui de la traite des esclaves. Nous apprenons ainsi, non sans émotion, les dessous de ce trafic honteux : 190 bateaux de cette compagnie (dont 152 basés à Lorient) y furent affrétés, soit 56 700 captifs déportés (45 300 par des vaisseaux lorientais), dans des conditions inhumaines, enchaînés en fond de cale, pour les mines et les plantations d'Amérique et d'Océanie (ex : l'île de France et l'île Bourbon, respectivement aujourd'hui l'île Maurice et l'île de La Réunion). L'esclavage ne fut aboli qu'en 1848.

[La place manque ici, mais Elisabeth explique les motifs et les conditions de cette « traite négrière » et du « commerce triangulaire » dans le livre d'or des Journées Découverte : un peu de patience...].



Découverte de la Compagnie des Indes (suite)



La Compagnie des Indes, c'est aussi l'évocation des grands comptoirs français et notamment Pondichéry qui, au 17ème siècle devient le chef-lieu des établissements français en Inde. Presque toutes les marchandises achetées en Asie sont rassemblées dans les entrepôts de Pondichéry avant leur expédition vers Lorient. L'Inde est un enjeu de taille pour la Compagnie française. On s'y procure le poivre, le salpêtre, les cauris (coquillage servant à la traite en Afrique), le bois rouge (teinture) et surtout les textiles (cotons et soies).

Nous apprenons que le commerce vers la Chine s'est développé dans des conditions très restrictives. Les échanges se font dans les faubourgs en bordure de quai, les villes sont interdites aux étrangers. Les produits occidentaux se vendent mal en Chine. L'essentiel des cargaisons de retour comprend la porcelaine, les soies et soieries, les thés et aussi le rotin, le gingembre, la rhubarbe, les laques, les papiers peints, les éventails et les produits médicinaux.

Nous avons d'ailleurs pu admirer une collection impressionnante de porcelaines de Chine, dont la plupart des pièces étaient bien fabriquées en Chine mais sur commande. Les somptueux services, certains estampillés des armoiries des familles nobles, et autres objets en porcelaine ramenés en Europe n'étaient pas fabriqués pour les chinois, ni utilisés par

eux (ça vous rappelle quelque chose ?). Pour l'exemple, notre guide nous conte « les dessous » d'une des pièces exposées, le bourdaloue, que tous nous prenions pour une saucière, mais qui, en réalité, a été commandée pour servir d'urinoir aux dévotes qui allaient écouter les sermons interminables d'un brillant prédicateur jésuite du 17ème siècle : Louis Bourdaloue !

A l'issue de la guerre de Sept ans (1759-1763) la France perd une partie de son domaine colonial : le Canada, Saint Louis et Gorée au Sénégal, Pondichéry et les comptoirs indiens. Le trafic avec la Chine est interrompu. En 1790 la Compagnie perd ses privilèges et, 2 ans plus tard, elle se trouve en liquidation définitive. L'épopée de la Compagnie des Indes n'aura duré qu'un peu plus d'un siècle mais aura marqué son époque par la richesse de ses échanges maritimes, commerciaux et diplomatiques, ternis cependant de façon indélébile par le trafic des esclaves.

Une sacrée page d'histoire s'est ouverte pour nous aujourd'hui, nous la refermons pour revenir dans notre 21ème siècle. Nous réembarquons dans notre vaisseau roulant et rentrons chez nous après avoir « bien ramé » à travers ces dédales et sur les pavés de cette citadelle. A bientôt pour de nouvelles aventures.

Elisabeth Renaud



NOUVEAUX LOCATAIRES A LA DELEGATION

Depuis début juin, l'association « Oniric Vision » occupe 2 bureaux au sein des locaux de la Délégation, 40 rue Danton, à Rennes. Cette association est spécialisée dans les films de fiction et en techniques de réalisations audiovisuelles.

ACTIVITES DD35 - ACTIVITES DD35 - ACTIVITES DD35

*Journée Découverte du canal de Nantes à Brest, en péniche,
le 3 juin 2014*



Comme l'an dernier, à quelques jours près, les regards des participants se tournent vers le ciel pas très engageant.

Est-ce le fait du hasard ? Est-ce que René, notre G.O., va nous assurer que cela va s'arranger ? Il semble moins convaincu cette année.

Nous embarquons sur la péniche « Cap Vert », que quelques uns connaissent déjà, mais, cette année, le parcours est différent. Aujourd'hui, nous partons de Nort sur Erdre. Depuis Rennes tout s'est bien passé : pas de pluie, pas de circulation, tout était parfait. Oups ! Ai-je parlé trop vite ? A notre arrivée au point d'embarquement, impossible d'accéder à cause de voitures mal garées. Bref, quelques discussions plus tard, gilets jaunes de sortie et toute la dextérité de Jean Paul, notre chauffeur, « l'Albatros » approche enfin de la passerelle d'embarquement. L'arrivée d'une voiture de police nous fait craindre d'autres retards mais non, le transfert des personnes peut se faire sans encombre. Le capitane de la péniche devait être également bousculé car nous n'avons pas eu les consignes de sécurité comme l'an dernier !

Tout notre petit monde installé sur le pont, le voyage peut commencer. Le temps n'est pas super mais, pour l'instant, il ne pleut pas. Tout notre petit monde est d'excellente humeur, blague, rit, sourit. Une bonne ambiance quoi, digne de « la croisière s'amuse » !

Nous nous laissons porter, au fil de l'eau : un havre de paix, de calme et de repos, loin de l'agitation citadine... Quelques randonneurs et cyclotouristes, circulant sur le chemin du halage, nous saluent. L'animation se fait aux passages des écluses, toujours un peu curieux et impressionnants. L'éclusier est charmant et blague avec nous. Les temps changent : grâce à son scooter, il assure la manutention de plusieurs écluses. Nous le re-

trouverons donc plus loin car il va, ainsi, plus vite que nous, ce brave homme.

Intriguée par un drôle d'outil, je me renseigne auprès de l'éclusière qui m'explique qu'il s'agit bien d'un râteau, avec un très long manche, permettant de récupérer les bouts de bois ou autres déchets dans le canal.

Quelques signaux de nos estomacs nous font comprendre qu'il est plus que l'heure de « la bequée ». L'ascenseur, patiemment, descend tous nos amis en fauteuil, un à un, jusqu'à la salle à manger de la péniche. Serait-ce l'habitude ? L'installation autour des 4 grandes tables se fait plus aisément que l'année dernière. Notre repas se déroule dans la bonne humeur, chacun appréciant un repas simple mais bon. Par les hublots, nous apercevons soudain quelques ronds dans l'eau ! La pluie s'est invitée mais nous sommes à l'abri et ce fut de courte durée. Au moment du dessert, la péniche redémarre et fait demi-tour. Et oui il faut déjà penser au retour. Nous remontons ensuite sur le pont, pour profiter du paysage, au sec puisqu'il ne pleut plus. Le calme est de mise, chacun discutant de choses et d'autres. Entendez-vous le bruit du silence ? (comme avaient chanté Simon et Garfunkel).

Nous arrivons tous à bon port, nous débarquons, discutons un peu avec le capitaine et son collègue tandis que les participants remontent tranquillement dans le car.

Et voilà notre balade terminée. Retour à Rennes sans encombre. Nous sommes même en avance sur l'horaire. Comme d'habitude, nous sommes enchantés par cette journée superbement organisée par René. Nous pouvons tous lui dire un GRAND MERCI pour son dévouement.

Elisabeth Renaud



Sports



Loisirs

Euro d'escrime : en juin, la France a terminé à la 3e place du championnat d'Europe d'escrime handisport qui se déroulait simultanément à la compétition valide à Strasbourg (Bas-Rhin). Le vice-champion paralympique 2012 à l'épée, Romain Noble, a conservé son titre européen au sabre et gagné l'argent à l'épée. En fleuret, Alim Latrèche a remporté la médaille d'argent, Ludovic Lemoine, Damien Tokatlian et Maxime Valet le bronze. L'équipe de France masculine concède son titre européen au sabre à l'Ukraine et se classe seconde devant la Pologne, gagne le bronze au fleuret et remporte le titre européen à l'épée.

IDEES DE BALADES ACCESSIBLES EN ILLE ET VILAINE

Cette rubrique nous a été suggérée par Patrick, un adhérent qui aime se promener et est soucieux de transmettre à d'autres les balades accessibles qu'il a pu tester. Un grand Merci à lui ! Voici 2 premières suggestions mais n'hésitez pas, vous aussi, à nous communiquer les sites ou lieux accessibles de notre département, aisément praticables par les personnes à mobilité réduite.

◇ Promenade du bourg de Léhon au port de Dinan (Aller et Retour)

En remontant la Rance sur sa rive gauche (rive droite actuellement en travaux mai 2014, pourtant mieux praticable en fauteuil). La balade débute par une visite du vieux bourg de LEHON : son Abbaye, son vieux pont médiéval, ses rues anciennes et son architecture médiévale. Ensuite, promenade au bord de l'eau vers le port de DINAN, le chemin est relativement plat (à confirmer par les personnes en fauteuil manuel). Le trajet, à faire lorsque le sol est sec, fait environ 5 ou 6 kms avec deux côtes sur DINAN.



◇ Le parc floral de Haute Bretagne à Le Chatellier (près de Fougères)



C'est un superbe parc de 25 hectares, autour du château de la Folletières, composé d'un damier de 25 parcelles différentes. Il y a de multiples choses à admirer. N'hésitez pas à vous attarder le soir, juste avant la fermeture, sur la terrasse devant le château, pour savourer un instant d'osmose avec la nature environnante. Hormis quelques difficultés vers le jardin Japonais, le parc est accessible pratiquement partout. Tél : 02.99.95.48.32 et infos sur www.jardinez.com.

Accessibilité des locations temporaires ou saisonnières

Sont concernés, les logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière (résidences de tourisme ou universitaires, foyer-logements, résidences hôtelières à vocation sociale, meublés destinés aux salariés ou aux stagiaires), qui doivent pouvoir tous être visités par une personne handicapée et occupés par une personne sourde, malentendante, aveugle, malvoyante ou présentant une déficience mentale. 5% de ces logements doivent être adaptés aux personnes en fauteuil roulant, sauf pour les résidences de tourisme pour lesquelles ce quota est de 10%. Les nouveaux logements situés en étage devront tous être desservis par ascenseur. Cette réglementation n'est applicable qu'aux nouvelles constructions.

- SPORTS - LOISIRS - CULTURE -

Loisirs

Balades citadines solidaires

Dans le cadre des célébrations de son 90^{ème} anniversaire, la CARAC (mutuelle d'épargne) organise cette année des balades solidaires dans 35 villes en France (dont Rennes). Ces randonnées gratuites et accessibles à tous, petits et grands, sportifs ou sédentaires, vont permettre de créer des moments de partage et d'échanges entre les générations. Vous êtes invités à participer à ce moment convivial et familial afin de battre le record de la plus grande balade de France !

Ces manifestations ont également un objectif caritatif : en effet, la CARAC s'engage à reverser 1 € par participant inscrit à cinq associations qu'elle soutient, dont l'APF.

2 balades citadines ont déjà été organisées dans Rennes les 17 mai et 14 juin. La prochaine aura lieu le 20 septembre 2014.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à visiter le site Internet dédié à cet événement : <http://90ans.carac.fr/>



Une joëlette au Mont-Saint-Michel

Les personnes en situation de handicap moteur peuvent visiter l'abbaye du Mont-Saint-Michel au moyen d'une joëlette. Cette « chaise à por-

teurs » est disponible sur demande en contactant, au moins une semaine à l'avance, le service d'accueil du public, au 02.33.89.80.00. Le portage est en effet assuré par des personnels du CMN (Centre des Monuments Nationaux), depuis les remparts jusqu'à l'abbaye et ses différents lieux ouverts à la visite. Il est regrettable qu'aucune information sur ce dispositif ne soit publiée sur le site Internet du CMN.



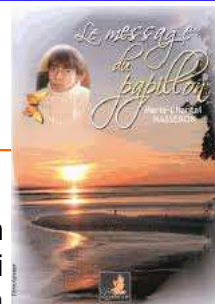
Le petit train touristique de Fougères récompensé

Le petit train a reçu, le 19 mai dernier, le trophée du tourisme adapté (prix d'innovation), décerné par le Comité Départemental du Tourisme. Son accessibilité aux personnes en situation de handicap a été ainsi valorisée. En effet, le petit train est muni d'oreillettes pour les personnes malentendantes, de commentaires adaptés au handicap psychique et d'une passerelle permettant de monter les fauteuils roulants dans un wagon.

Espace Culturel

« Le message du papillon »

Une biographie généreuse : ce livre, des éditions « le faucon d'or », est un véritable message d'amour et d'espérance pour toutes celles et tous ceux qui ont perdu un être cher. Marie Chantal Masseron retrace des épisodes de la vie passée au côté de Pierre-Marie, ce fils polyhandicapé, aujourd'hui décédé. Loin d'être un recueil larmoyant, cette passion de la vie qui anime toute la famille est évoquée avec une écriture vive, dynamique et des mots simples. Après ce drame familial, c'est une ode à la vie, aux liens d'affection très forts avec nos proches qui nous rattachent même après la mort, avec ces signes qui surviennent dans notre environnement comme pour nous le rappeler. A la demande de Mme Masseron, les droits d'auteur sont reversés à la Délégation APF d'Ille et Vilaine. [« Le message du papillon » Marie-Chantal Masseron Éditions "Le Faucon d'Or" - BP 35 - 22410 Saint-Quay-Portrieux. 12 €, disponible à la DD35]



Espace culture



ESPACE JEUNESSE

Lecture enfants « A la rencontre de Ferdinand » : les parents de Ferdinand ont décidé de présenter et partager son histoire dans un petit livre illustré destiné aux enfants à partir de trois ans. Ils vont découvrir Ferdinand, son physique particulier, ses capacités, ce qu'il exprime, comment communiquer avec lui en langue des signes, ses bêtises, son travail quand il allait à l'école, sa passion pour les réfrigérateurs, tout ce qui fait de lui aujourd'hui un jeune de 23 ans si différent et si semblable aux autres. L'ensemble est raconté simplement et gaiement, avec les difficultés et les joies quotidiennes d'une famille heureuse de vivre. [*« A la rencontre de Ferdinand », texte et illustrations de Jean-Benoît Patricot et Francesca Pollock, HD Editions, 10€ chez l'éditeur.*]

Livre CD - « Jules et Rémi » : cette histoire vraie raconte Rémi, petit garçon différent à l'école, à travers les yeux de son ami Jules. Elle nous amène à ouvrir nos cœurs à la différence, à briser nos chaînes. Ce livre CD se

veut être un support pédagogique pour aborder ensemble, en toute simplicité, le sujet du handicap. « Jules et Rémi » de Véronique Pacaud et Célia Portail ; Ed. Cléré à Surjoux : 13,50 € ; www.veronique-pacaud.fr.

Lecture - Lily est cassée : parce qu'elle a fait la maline, Lily a le bras cassé, ce qui n'est pas bien grave. Sauf qu'elle a 14 ans, que c'est le premier jour de ses longues vacances d'été, qu'elle en souffre à vouloir mourir, qu'elle ne sera plus comme avant, bref c'est un drame dont elle va lentement sortir grâce à l'amour de sa mère et de son petit frère infirme moteur cérébral et hémiplégique. Il va lui montrer comment il fait pour vivre avec un seul bras en fonctionnement, et son espièglerie comme sa joie de vivre vont sortir Lily du trou noir qu'elle s'est créé. L'auteure Frédérique Deghelt raconte cette histoire de résilience dans un court roman pour adolescent, au style haletant sans mélo excessif. [*« Cassée », par Frédérique Deghelt, Actes Sud Junior, 9€ en librairies.*]

ESPACE SOLIDARITE

Toujours plus près de la Lune... C'est le projet de film de Guillaume Hussenot, adhérent APF de Dordogne, âgé de 40 ans, atteint de myopathie mais avant tout artiste : acteur, metteur en scène... Le tournage devrait démarrer en août prochain. Tous les soutiens :

financiers, solidaires... sont les bienvenus pour qu'il mène à bien ce nouveau défi. Pour toutes infos complémentaires, contactez la DD24 ou sur internet : <http://fr.ulule.com/discover/tags/movies/filter/amount/> et pour participer : <http://fr.ulule.com/lune-pluspres/>.

ESPACE FEMMES



Catalogue FDF « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » : l'association FDF, fondée en 2003, a pour objet de promouvoir la place de la femme en situation de

handicap, quelle que soit sa singularité, dans la société. Elle vient d'éditer le catalogue 2013 de ses publications qui touchent aux thèmes

de la citoyenneté, la maternité, la violence, le travail, la solitude, l'autonomie.

Site : www.femmespourledire.asso.fr.

Webzine mode féminine : l'association Cover (Seine-Maritime) a lancé, en mars dernier, un webzine consacré à la mode et qui s'adresse principalement aux personnes en situation de handicap, « Coverdressing ». On y trouve des informations sur des vêtements, accessoires, aménagements divers, tendances, conseils beauté, etc. dans une mise en page attrayante, vivante et professionnelle.

- SPORTS - LOISIRS - CULTURE -

Le coin du poète

COULEUR NATURE de Hélène Gisèle BOUKOU

Sous la dense broussaille épineuse
Abondamment incendiée de pourpre et de vermeil
La stridulation des sauterelles en éveil
Renvoyait à la nature des notes libres et joyeuses.

Une mosaïque de fleurs éparses et odorantes
S'étendait en un vaste parterre multicolore ;
Epanouies, animées sous des matins sonores
Elles valsaient allègrement, parées de robes chatoyantes.

Lorsque l'obscurité voilait les stratus floconneux
Un firmament d'encre frappé d'une myriade de lueurs
Déployait une panoplie de mystères pour des heures
D'évasion dans un monde nocturne quasi silence cotonneux.

La nuit, tour à tour secrète, sournoise et complice
Faisait glisser dans un troublant malaise confus.
Elle tissait une large toile sans couleur d'un sentiment diffus
D'insécurité, d'angoisse teintée de sombre supplice.

Le jour naissant sur les jardins de la terre endormie
Ramenait avec apaisement les rêves d'or,
Les reflets irisés qui longeaient le corridor
De la vie pleine d'allant qui tapissait d'espoir une prospérité affermie.

● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui d'octobre-novembre-décembre 2014, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **15 septembre 2014**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.
Tirage : 500 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro :
Francis Renard,
Tel : 02 99 84 26 66

En 2013, **l'atelier d'écriture**, mis en place dans le cadre des activités proposées par la DD35, a édité, en fin d'année, un recueil intitulé « Bouger les lignes » et dont la préface empruntée à Erwan Le Boloc'h résume très bien l'esprit et le contenu : « *Ici on n'avait pas les mêmes idées, ici on a pu s'exprimer en liberté* ». Nous avons décidé de publier, au fil des bulletins trimestriels d'Handizou, des extraits de ce recueil réalisé par les adhérents de cet atelier. Ce trimestre, voici « *Un autre regard* » de Marine.

Un autre regard « *Ce voyage me tenait à cœur car j'avais envie de découvrir autre chose que ce que je connaissais déjà. Mais je ne savais pas encore que j'allais en revenir bouleversée, grandie. En arrivant sur le sol africain, je m'en suis pris plein la vue et plein le cœur. Des paysages à couper le souffle et un accueil plus que chaleureux. Le regard des gens m'insupporte en général mais devant tous ces enfants qui m'observaient avec de grands yeux étonnés sans chercher à s'enfuir, je me suis sentie presque comme un membre de leur famille à part entière. Ils m'ont acceptée tel que j'étais et m'ont invitée à partager leur vie.*

Ce qui m'a le plus marqué c'est de voir à quel point ils sont optimistes et philosophes alors qu'ils n'ont presque rien sous la main. Ils passent le plus clair de leur temps à chanter ou à rire, et sont capables de prendre pas mal de recul dans n'importe quelle situation alors que moi j'ai plutôt tendance à me plaindre et m'apitoyer sur mon sort. En résumé ils sont beaucoup plus courageux et débrouillards que moi au quotidien. Je garderai toujours au fond de moi cette expérience hors du commun. » Marine Delamarre.